



EMPREINTE CARBONE DES DÉPLACEMENTS

FICHE MÉTHODOLOGIQUE

À QUOI ÇA SERT ?

Le calcul de l'empreinte carbone des déplacements est nécessaire afin de comprendre leur poids dans le bilan carbone d'un employeur, et de mettre en oeuvre des mesures adaptées pour le réduire.

Les déplacements domicile-travail des collaborateurs figurent par ailleurs dans le SCOPE 3 du bilan carbone.

QUELS OUTILS MOBILISER ?

Les données nécessaires au calcul sont les kilomètres parcourus avec chaque mode de transport, pouvant être obtenus avec une enquête mobilité, et les facteurs d'émission de ces modes.

L'ADEME propose un niveau très fin de facteurs d'émissions selon le mode de transport, sa motorisation, sa taille, etc. La base de données qui les recense se trouve ici : [BASE EMPREINTE](#).

NOS RECOMMANDATIONS

Il est important de suivre l'évolution de l'empreinte carbone dans le temps, idéalement à raison d'une fois par an.

Les déplacements domicile-travail ne sont qu'un volet des déplacements et le calcul peut être élargi aux déplacements professionnels et méridiens notamment.

QUELLE MÉTHODE UTILISER ?

Les émissions de gaz à effet de serre liées à l'utilisation d'un mode de transport se calculent avec la formule suivante :

Nbre de km parcourus x Facteur d'émission (kg éq. CO2/km)

Le total des émissions des déplacements est ainsi obtenu en faisant la somme des émissions de chaque mode utilisé.

QUELLES ÉTAPES SUIVRE ?

- 1 Diffuser une enquête auprès des collaborateurs permettant de collecter les données nécessaires
- 2 Analyser les données et calculer l'empreinte carbone des déplacements
- 3 Fixer des objectifs de réduction et des actions associées

